

2 Politique

Trois questions au... ministre d'Etat, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, chargé du Dialogue politique

"L'application des Actes du Dialogue politique est imminente"

Propos recueillis par J.K.M

Libreville/Gabon

Annnonce faite par Francis Nkea, qui a également indiqué la tenue des élections législatives dans les délais fixés par la Cour constitutionnelle.

l'union. M. Le ministre d'Etat, deux mois après la fin du Dialogue politique, la Commission de suivi des Actes et le gouvernement ne sont toujours pas mis en place. Comment justifiez-vous cette situation ?

Francis Nkea : Je vous répondrais en disant que l'application des Actes du Dialogue politique est imminente. Vous savez, des questions politiques aussi importantes ne doivent pas être mises en place dans la précipitation. En principe, ce sont les membres du bureau du Dialogue politique qui doivent se retrouver pour mettre en place le Comité de suivi. N'empêche que depuis la fin de ces assises, le gouvernement, qui assure la continuité du service public, a commencé à travailler. Car, en réalité, c'est lui qui va matérialiser les réformes. La commission qui sera mise en place sera uniquement une Commission de suivi-évaluation, donc de contrôle de ce que fera le gouvernement par rapport à la mise en œuvre des résolutions arrêtées de manière consensuelle par la classe politique nationale à Angondjé. De sorte que, à l'issue de la matérialisation des Actes du Dialogue, elle puisse donner quitus au gouvernement après avoir vérifié que toutes les résolutions du Dialogue politique ont été effectivement traduites en textes législatifs et réglementaires. Le gouvernement s'y attelle déjà. Dans cette perspective, tous les textes, notamment ceux ayant trait à la matière électorale, devraient être adoptés en Conseil des ministres avant le 1er septembre prochain, date de la prochaine rentrée parlementaire. De manière à ce que, une fois la

session ouverte, tous les textes soient déposés au Parlement, qui devrait les adopter le plus rapidement possible en même temps que la Loi de Finances. Car, comme vous le savez, la prochaine session parlementaire est dite budgétaire.

C'est vous dire que l'ambition du gouvernement est de faire en sorte que tous ces textes soient adoptés avant le 31 décembre de sorte que, dès le 1er janvier, l'on se consacre à prendre des textes réglementaires et d'application. Après quoi, les institutions devraient être mises en place, notamment le Centre gabonais des élections (CGE), qui se substituera à l'actuelle Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap). Au terme de cette phase, le processus électoral sera enclenché afin que les élections législatives se tiennent avant la date butoir fixée par la Cour constitutionnelle.

S'agissant de l'autre aspect de votre question, effectivement, la formation d'un nouveau gouvernement chargé notamment de mettre en œuvre les Actes du Dialogue politique fait partie des résolutions d'Angondjé. Comme vous le savez, la formation d'une équipe gouvernementale relève du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État, qui associe le Premier ministre. Cela requiert du temps car un gouvernement ne se forme pas à la hâte. Nul doute que le président de la République et le Premier ministre sont en train de prendre des dispositions pour former un gouvernement accepté par tous les Gabonais. Pour que la classe politique ne crie plus aux erreurs de casting.

Le récent report des élections législatives à avril 2018 par la Cour constitutionnelle a été diversement apprécié par la classe politique et l'opinion. Quel est votre sentiment ?

Ce report répond véritablement aux préoccupations des Gabonais et il est arimé au chronogramme que je vous ai décliné tout à l'heure. Car n'oublions pas que c'est le gouvernement qui a saisi la



Le ministre d'Etat, ministre des Relations avec les institutions constitutionnelles, Francis Nkea, lors de son échange avec la presse.

Cour constitutionnelle, aux fins d'obtenir un report pour mettre en œuvre justement les Actes du Dialogue politique. De toute façon, il faut savoir que les Gabonais ne veulent plus revivre les événements dramatiques d'août dernier. Toute la classe politique est également unanime sur le fait qu'il faut améliorer le dispositif et la gouvernance électorale. C'est en parvenant à cela que les élections pourront se dérouler dans des bonnes conditions. Et personne ne peut en dire le contraire. Si les démocraties occidentales sont fortes aujourd'hui, ce n'est pas à cause des individus, c'est tout simplement parce que la loi est forte. Si un pouvoir est fort, c'est parce que la loi l'est. Il va sans dire que la loi doit être minutieusement rédigée pour qu'il y ait moins de contestation possible, telle est notre ambition. Nous allons essayer de faire en sorte pour que tout le processus soit bouclé dans les meilleurs délais. Dans cette entreprise, nous devons tenir compte du

Parlement qui a ses propres règles. Si le Parlement agit comme nous le souhaitons, ce sera une très bonne chose. Dans le cas contraire, nous étudierons ensemble la situation. Mais, il n'y a rien au-dessus de l'homme, parce que les Gabonais ne veulent plus revivre ce qu'ils ont vécu en août 2016.

Au-delà du report, la Cour constitutionnelle a également prorogé le mandat de plusieurs institutions.

N'avez-vous pas l'impression que cela pourrait déteindre sur la légitimité de leurs membres ?

La légitimité, c'est l'acceptation. S'agissant des députés, ils ont été élus par le peuple, ils ont été acceptés par le peuple dans leurs circonscriptions électorales respectives. La prorogation participe de la légalité, car elle résulte de la Constitution.

Dans cette optique, la Cour constitutionnelle n'entend pas abuser, créer ou façonner des mandats encore moins des institutions. Concernant le report des Législatives, la Haute juridiction aurait pu fixer un délai plus étendu pour mettre en œuvre les Actes du Dialogue. Elle a indiqué que cela découlait d'une circonstance exceptionnelle. En l'espèce, c'est de répondre aux attentes de toute la classe politique et des populations. Ce débat n'a pas sa raison d'être. C'est la loi qui prévoit la prorogation du mandat des membres de certaines institutions, en cas de situation difficile ou de nécessité de préserver les citoyens. C'est ce qu'a fait la Cour constitutionnelle.

Vie des partis/Union nationale

Estelle Ondo préfère démissionner

C.O.

Libreville/Gabon

DANS une déclaration datant du 24 juillet dernier, dont copie a été déposée à notre rédaction, l'ancienne vice-présidente de l'Union nationale (UN) et actuelle ministre de l'Économie forestière, Estelle Ondo, a annoncé sa démission de ce parti politique membre de la Coalition pour la République soutenant Jean Ping et présidé par Zacharie Myboto.

Dans ce document de six pages, Estelle Ondo retrace son histoire au sein de cette formation politique à laquelle elle a adhéré dès sa création à l'issue de l'élection présidentielle de 2009. «A ce moment-là, écrit-elle, sous l'impulsion de M. Mba Obame André, porteur d'un message d'espérance pour le peuple gabonais, l'Union nationale était créée pour lui, pour moi et pour beaucoup d'autres afin de devenir la première formation politique nationale qui nous permettrait de poursuivre notre idéal de développement, de démocratie, de progrès pour notre pays et en être la première formation politique».

Mme Ondo dit avoir été de tous les combats de l'UN. Notamment celui de sa réhabilitation après sa dissolution. Tout



Estelle Ondo : "Je vous annonce ma démission de notre parti l'Union Nationale."

comme elle affirme être convaincue qu'une fois réhabilitée, l'UN serait également une fabuleuse opportunité pour montrer aux Gabonais une nouvelle façon d'administrer la vie interne des partis politiques. «J'ai rêvé, confie-t-elle, d'un parti véritablement ouvert aux débats, d'un parti respectueux de ses statuts et règlement intérieur...d'un parti dont les

instances dirigeantes seraient continuellement vivifiées pour donner envie à tous et qu'il arrache progressivement du terrain à toutes les autres formations politiques qui assisteraient impuissantes à nos raz-de-marée». Et de se demander : «Huit ans après, où en sommes-nous ?».

Pour répondre à cette interrogation Estelle Ondo a relevé qu'après le décès de M. Mba Obame André, l'UN a glissé vers une dérive préoccupante qui fait désormais de cette formation politique, "un parti autocratique, familial, vicieux et malicieux, tribaliste et discriminatoirement répressif et un parti de règlement des comptes". C'est pourquoi, du point de vue d'Estelle Ondo, plus rien ne reste

comme points communs entre elle et l'UN.

A rappeler tout de même que Mme Estelle Ondo avait fait l'objet d'une mesure disciplinaire qui l'excluait du parti. Ce qu'elle avait contesté en étant en justice. Aujourd'hui elle a donc préféré faire simple : démissionner.

Brèves

• Le PDG appelle au rejet de la violence

Le Parti démocratique gabonais (PDG), a réagi, hier, à son siège, par la voix de son Porte-parole, Clémence Mezui Me Mboulou, à l'incendie avec explosion qui s'est déclaré à bord d'un véhicule de la police dans la nuit du 26 au 27 juillet à Port-Gentil. Lequel était stationné devant la base de l'état-major des polices d'intervention de cette localité. Occasion pour elle de fustiger, au nom du parti au pouvoir, "ces actes de violence et de défiance qui tendent à se multiplier dans notre pays". Non sans appeler les populations à rejeter toute forme de violence. Nous y reviendrons.

• La CPNR salue le retour de Jean Ping

Frédéric Massavala, membre de la conférence des présidents de la Coalition pour la nouvelle République (CPNR), a salué, hier, au QG de Jean Ping, le retour au Gabon de ce dernier, après un périple à l'étranger. Lequel l'a conduit dans plusieurs pays occidentaux. Non sans évoquer les incidents déplorables qui ont émaillé ledit retour. Entre autres les échauffourées entre les sympathisants de M. Ping et les Forces de l'ordre, aux abords de l'aéroport international Léon Mba. L'orateur a par ailleurs réaffirmé la détermination de son camp politique à faire triompher l'alternance et la démocratie dans notre pays. Nous y reviendrons.